

A Paris, le 18/01/2022

Jean-Philippe Bastias - Valérie Boisliveau - Thierry Bordier - Martine Desaulles
David Espin - Pascale Monchal - Boris Violet

FACT CHECKING SUR LE TÉLÉTRAVAIL

Les négociations annuelles obligatoires auraient pu être l'occasion d'améliorer l'accord sur le télétravail qui en est à son balbutiement à la CEIDF si on exclut les périodes de télétravail sanitaire imposées par les pouvoirs publics. Sur ce point comme sur celui des salaires, les réunions furent sans intérêt.

Sud a réclamé un jour de télétravail pour le réseau et aurait voulu faire évoluer l'accord signé pour les fonctions support. La direction botte en touche et oppose des arguments qui ne feront pas long feu.

**FAKE
NEWS 1**

Télétravailler reviendrait à justifier la fermeture des agences

Sud répond

D'autres réseaux bancaires et pas des moindres, BNP, Crédit Mutuel et même la Caisse d'Épargne HDF ont décidé de passer au télétravail au-delà du périmètre de leur siège.

Ainsi la SG mais qui annonce par ailleurs la fermeture de centaines d'agences bancaires d'ici à 2025 sur tout le territoire français.

C'est un fait avéré mais faut-il lier pour autant fermeture et télétravail ?

La CEIDF se targue de ne pas toucher à son réseau d'agences. *Sud* s'inscrit en faux.

Les regroupements d'agences vont bon train. A ce jour, 410 points de vente contre 450 en 2018.

La direction n'a pas attendu la mise en place du télétravail pour les fermer et cette tendance n'est pas près de s'arrêter. D. Patault affiche clairement sa volonté de continuer de regrouper **2 voire 3 agences** en 1 dès qu'une opportunité immobilière se présente et c'est une recherche active de nouveaux locaux qui est engagée depuis 2 ans. Le directoire veut ériger de grosses unités affichant 10 postes de travail plutôt que de conserver de petites structures qu'il est plus facile à gérer au plan des RH quand on déplore un sous-effectif permanent.

**FAKE
NEWS 2**

Télétravailler désorganiserait l'activité en agence

Sud répond

L'organisation actuelle du travail en agence est sens dessus dessous du fait du sous-effectif chronique : les RH recrutent mais les salariés ne restent pas.

En 2021, 454 CDI, 116 alternants recrutés contre 527 départs de l'entreprise, tous motifs confondus (65 départs en retraite) et seulement 12 transformations de contrats d'alternance en CDI. La plupart des agences fonctionnent en mode dégradé et la pandémie a aggravé la situation.

Améliorer les conditions de travail dans un secteur où le marché de l'emploi est tendu devient plus que

jamais pertinent. L'attractivité dans le secteur bancaire passe par les salaires et une organisation du travail qui comprend le télétravail.

Les tâches télé-travaillables sont multiples : formations règlementaires, formations diplômantes ou certifiantes, traitement des mails, des réclamations, montage des dossiers de prêts, RDV téléphoniques...



Télétravailler brise l'esprit d'équipe et les interactions

Sud répond

S'il est un sujet qui nous tient à cœur c'est bien celui du collectif. Quand la direction pense collectif, elle entend défendre une organisation pyramidale qui fait descendre la décision ou l'information et contrôle de près son exécution.

Le télétravail distendrait ce cordon ombilical. On a pourtant constaté une productivité accrue des salariés en ces temps de pandémie mais cela ne suffit pas à rassurer notre directoire. **Sud** a bien conscience du possible isolement du salarié qui télétravaille, raison pour laquelle il ne souhaite pas en généraliser la pratique au-delà d'un jour en agence et revendique 2 journées pour les fonctions support, ces derniers exerçant des métiers plus compatibles que ceux du réseau avec le télétravail. Le volontariat et le présentiel doivent rester le principe.

La direction n'en n'a pas fini avec le sujet. Les salariés attendent des mesures concrètes qui amélioreraient les conditions d'exercice de leur travail : une journée de télétravail pour le réseau et 2 pour toutes les fonctions support peut y contribuer entre autres choses. Sud porte cette voix.

J'ADHÈRE

A retourner à la permanence **SUD** par courrier interne : 64 - 68 rue du Dessous des Berges, 75013 Paris
La cotisation annuelle est prélevée en 4 trimestres et s'élève à 0.40 % du salaire net.

NOM PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE / /

ADRESSE PERSONNELLE

PORTABLE PERSONNEL EMAIL PERSONNEL

AFFECTATION FONCTION

CLASSIFICATION SALAIRE NET ANNUEL (pour calculer la cotisation) €

Si vous ne souhaitez pas recevoir les informations (mail et courrier postal) de la part du syndicat Sud Solidaires BPCE merci de cocher cette case